

LES
ARTISANS
DE SUCY



Les artisans de Sucy s'engagent à votre service

Dans le cadre de sa politique de soutien de l'économie locale, la commune de Sucy entend valoriser les entreprises locales, qu'elles soient artisanales ou de plus grande importance.

C'est ainsi que les professionnels du bâtiment et des jardins ont été sollicités pour adhérer à la Charte des Artisans de Sucy. Cette charte est un engagement de respect et de professionnalisme entre les artisans du bâtiment, des jardins et leurs clients.

Le présent registre regroupe les professionnels de Sucy issus de différents corps de métier ayant adhéré à la Charte des Artisans.



Aménagement paysager

HATRA

NICAISE Xavier

☎ 01 49 82 77 07

✉ hatra@hatra.fr

Bricolage entretien réparation

SUCY DÉPANN'

LANG Éric

☎ 06 81 51 12 13

✉ sucydepann94@gmail.com

Chauffage et plomberie

CLERJAUD ALAN

CLERJAUD Alan

☎ 06 63 89 72 19

✉ alan-assistance@hotmail.fr

FGC SERVICES

NICOLAES Anton

☎ 06 46 49 76 59

✉ contact@fgcservices.fr

FM PLOMB

MARTINS Freire / DARIO Filipe

☎ 07 58 25 51 92

✉ filipe.plombier@gmail.com

NICOLETTA PARIS

NICOLETTA Christophe

☎ 01 46 82 36 04

✉ contact.paris@nicoletta.fr

PASCAL JAWORSKY

JAWORSKY Pascal

☎ 01 49 82 02 24 / 06 07 06 53 93

✉ plomb-art@orange.fr



Couvreur

SARL CHATEL

CHATEL Laurent

☎ 09 74 56 39 19 / 06 12 56 95 33

✉ sarlchatel@orange.fr

Électricité

BDR LEQUEUX

LEQUEUX Olivier

☎ 06 60 28 75 55

✉ bdrlequeux67@gmail.com

ERF

ROUX Emmanuel

☎ 06 60 89 05 17 / 01 45 90 05 17

✉ roux.erf@gmail.com

JF ELEC 31

DA SILVA FERNANDES José

☎ 06 19 02 57 09

✉ jf.elec31@gmail.com

PASCAL'ELEC

LEBRAY Pascal

☎ 06 82 91 23 76

✉ pascal.electricien94@gmail.com

Installation et réparation de portails et portes automatiques

AJB AUTOMATISMES

BARAY Julien

☎ 06 25 34 61 90

✉ ajb.automatismes@gmail.com

AM FERMETURES

ROUSSEL Christian

☎ 01 49 82 60 60

✉ contact@amfermetures.fr

Maçonnerie générale et Gros œuvre

MAIA LOUIS

MAIA Louis

☎ 06 80 18 55 24

✉ louismaia@orange.fr

MJJ MARTINS ET FILS

MARTINS Dany

☎ 01 49 82 38 84

✉ martinsetfils@hotmail.fr

Menuiserie bois et pvc

BONNET

BONNET Denis

☎ 01 45 90 41 72

✉ stebonnet@free.fr

Menuiserie métallique et serrurerie

CLEVOOLUTION

VUILLEMIN Romuald

☎ 06 80 20 13 30

✉ clevolution@orange.fr

Peinture et ravalement

NICOLETTA PARIS

NICOLETTA Christophe

☎ 01 46 82 36 04

✉ contact.paris@nicoletta.fr

Rénovation générale d'intérieur

AZ BÂTIMENT

ALEKSANDROV Aleksandar

☎ 06 89 78 54 77

✉ azbatiment@orange.fr

Stores et fermetures

CARÉ HABITAT

DEMARIGNY Sébastien

☎ 01 45 90 49 54

✉ sdemarigny@care-habitat.fr

Système de sécurité

SUCY SÉCURITÉ

DODRE Daniel

☎ 01 45 90 76 14 / 06 38 66 13 73

✉ h.dodre@sucysecurite.fr

Tous corps d'état

CREADS

DE SOUSA Adriano

☎ 06 25 43 78 51

✉ contact@creads-home.fr / carine@creads-home.fr

LR RÉNOV

NICOARA Mircea

☎ 07 62 13 45 92

✉ lr.renov@yahoo.fr



LA CHARTE DES ARTISANS DE SUCY

CETTE CHARTE A ÉTÉ ADOPTÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

PRÉAMBULE

La charte est conclue entre la ville de Sucy-en-Brie et l'Artisan en vue de valoriser le savoir-faire local et le travail de proximité. C'est un engagement de respect et de professionnalisme entre les artisans et leurs clients. Elle permet aux sucyciens de disposer d'une liste de professionnels de confiance dans différents corps de métiers du bâtiment et des jardins, évitant ainsi toutes dérives. Ce partenariat participe à l'économie locale et permet de réduire l'empreinte carbone.

LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE

ENGAGEMENT 1 : PUBLIER UNE PLAQUETTE RECENSANT LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

- Diffuser largement cette plaquette sur les réseaux sociaux et le site internet de la ville.
- Mettre cette plaquette à disposition du public, à l'accueil de la mairie et des équipements publics.

ENGAGEMENT 2 : COMMUNIQUER AUTOUR DE LA CHARTE ET DES ARTISANS SIGNATAIRES

- Répertorier les artisans partenaires.
- Mettre en avant régulièrement un artisan.

LES ENGAGEMENTS DE L'ARTISAN

ENGAGEMENT 1 : CONSEILLER LE CLIENT

- Apporter au client la meilleure réponse à ses attentes tant sur le plan technique que financier.
- Informer le client de toute particularité technique pouvant avoir des conséquences sur les travaux souhaités et leur coût.
- Inviter le client à se rapprocher du service urbanisme afin de connaître les obligations réglementaires en termes d'autorisation d'urbanisme.

ENGAGEMENT 2 : RESPECTER LES RÈGLES DE L'ART

- Respecter la législation du travail en terme de prévention, sécurité et santé.
- Ne pas utiliser de main-d'œuvre non déclarée et être à jour de ses cotisations sociales et fiscales.
- Être en règle vis-à-vis de son assurance professionnelle.
- Fournir en fin de chantier, un procès-verbal de réception signé par les 2 parties et le cas échéant, transmettre un exemplaire de sa garantie décennale.
- Sensibiliser le personnel de l'entreprise aux gestes écoresponsables : tri des déchets, économies d'eau et d'électricité.

ENGAGEMENT 3 : ASSURER UN SERVICE DE QUALITÉ

- Établir des devis avant toute intervention dont le montant est supérieur à 150 euros.
- Déduire de la facture finale, les montants des devis payants.
- Rendre gratuit le premier déplacement pour l'établissement du 1^{er} devis.
- Produire systématiquement un nouveau devis pour toute modification de la part du client ou en cas de découverte d'un problème technique impossible à identifier avant le démarrage du chantier.
- Informer le client des engagements de l'entreprise dans le cadre de la charte des artisans sucyciens.
- Libeller des devis et factures de façon détaillée et transparente.

ENGAGEMENT 4 : RESPECTER LE CALENDRIER

- Respecter les dates et les heures des rendez-vous.
- S'engager à apporter une réponse rapide sur la date de démarrage du chantier.
- Avertir rapidement le client en cas de complication majeure sur le chantier.
- Prévenir le client en cas de retard ou d'interruption de chantier.

ENGAGEMENT 5 : LIMITER LES NUISANCES LIÉES AU CHANTIER

- Limiter la dispersion de poussières (ciment, béton...) et de rejets liquides sur son environnement immédiat.
- Veiller à la propreté et à l'aspect général du site à l'extérieur du chantier et ne laisser aucun déchet visible aux abords du site.
- Respecter l'arrêté préfectoral n° 2003/2657 relatif à la lutte contre les nuisances du voisinage et son article 10, notamment : « Les nuisances engendrées par les chantiers de travaux publics et privés devront être interrompues entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente ».

ENGAGEMENT 6 : GÉRER ET ÉVACUER LES DÉCHETS

- Procéder au tri des déchets pour favoriser le recyclage.
- Limiter la quantité et la nocivité des déchets du chantier.
- Bannir toute pratique illicite en matière de déchets, vis-à-vis du Code de l'Environnement et plus particulièrement les dépôts sauvages, le brûlage et les rejets de polluants dans les sols ou dans les systèmes d'assainissement.
- Veiller à la traçabilité des déchets dangereux du chantier : renseigner un Bordereau de Suivi des Déchets Dangereux (BSD), cerfa n° 12571*01 ou un Bordereau de suivi des déchets amiantés (BSDA), cerfa n° 11861*03.

ENGAGEMENT 7 : RESPECTER LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE D'ESPACES VERTS

- Respecter la loi Labbé n° 2014-110 du 06/02/2014 encadrant l'utilisation des produits phytosanitaires.
- Économiser l'eau et récupérer l'eau de pluie si possible.
- Choisir des plantes locales, adaptées au jardin et au climat.
- Respecter le voisinage en se conformant aux réglementations en vigueur relatives à la plantation et à l'entretien d'arbres et de végétaux en limite de propriété et à celles relatives au bruit lors de l'utilisation d'appareils thermiques ou électriques.
- Recycler et composter les déchets organiques.

Cette charte a été créée pour rapprocher les artisans du bâtiment et des jardins, des habitants de Sucy-en-Brie. Ce rapprochement est aussi de toute évidence un plus dans nos démarches de réduction de l'empreinte carbone. Cette charte est un partenariat de bon sens, de bonnes pratiques et de respect mutuel afin de mettre en lumière nos Artisans Sucyciens.

Tout non-respect de cette charte entraînera l'exclusion de la liste des artisans signataires de la charte et de la communication qui en découle.



PLUS D'INFOS SUR
VILLE-SUCY.FR